



LE MAG

www.unsa-cefi.org

Le Sommaire

P. 1 : L'Edito

P. 2 : Mobilisation du 22 mai

P. 3 : Audience chez M. DARMANIN
Comité de suivi UNSA-Cefi

P. 4 : Le syndicalisme au féminin
Egalité professionnelle dans la FP

P. 5 : Le CPF
L'emploi des juniors aux MEF
Avis du CESE sur l'emploi des
sénioris

P. 6 : Rénovation de la politique pour les
personnes handicapées
L'avenir pour les agents des DREAL

P. 7 : Les CAP de promotion

P. 8 : Le saviez-vous ... ?

Où en est le syndicalisme?

Il y a cinquante ans, le mouvement social de mai 68 a permis de passer d'une société corsetée et autoritaire, à une autre, plus sociale et libérale pour l'épanouissement de l'individu.

L'un des nombreux acquis sociaux obtenu est celui de la création de sections syndicales d'entreprises, assortie pour elles et ses militants des droits à s'exprimer et à agir sur le lieu de travail.

Pour l'UNSA, cet acquis fondamental représente la vraie nature du syndicalisme : un outil pour les salariés à leur service, sur tous les fronts où leurs intérêts se jouent, à commencer par l'endroit même où ils travaillent.

Alors qu'aujourd'hui beaucoup de collègues doutent du syndicalisme et de son utilité, c'est pourtant l'implantation sur le terrain qui reste le cœur de son développement.

L'UNSA-Cefi en est la preuve dans le périmètre centrale des Ministères Economiques et Financiers, et ce MAG va en être, une fois de plus, l'illustration.

Par notre activité de proximité, l'UNSA-Cefi crée il y a maintenant deux ans de la réunion du SPAC-Unsa et du SPSCM fédère sur ses valeurs d'indépendance syndicale et donc de sa volonté réelle de défendre tous les agents... sans exception.

LE MAG

Bulletin du Syndicat UNSA-CEFI

N° ISSN 25576801

Directrice de la publication :
Agnès RIZIO

Siège social : 139 rue de Bercy –
Bâtiment Vauban – Télédocus 656 -
75572 PARIS CEDEX 12

Mél :
syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr

Tél. : 01.53.18.60.92

Agnès RIZIO
Secrétaire générale de l'UNSA-Cefi



ENSEMBLE MOBILISES LE MARDI 22 MAI 2018

L'UNSA Fonction publique et l'UNSA Finances ont appelé à se joindre à la journée de mobilisation « Fonction publique » du mardi 22 mai 2018.

L'UNSA-Cefi s'est associée à ce mouvement, tout en laissant l'entière liberté à chacun de décider de sa participation.

L'UNSA-Cefi a appelé à agir pour :

- ⇒ Instaurer un véritable dialogue social afin d'ouvrir de réelles négociations sur les rémunérations, sur la santé au travail et sur le devenir du service public ;
- ⇒ Alerter de l'impact des changements envisagés pour les agents publics dans le cadre de CAP22 touchant à nos missions, nos services, notre travail et nos emplois ;
- ⇒ Rappeler les mesures déjà effectives que nous dénonçons : gel du point d'indice ; jour de carence ; compensation partielle de la CSG ; report d'un an du PPCR.

L'unité syndicale s'est donc faite et on ne peut que s'en féliciter, même si le nombre de manifestants était en légère baisse.



Véronique LEVEQUE-LE GOFF
et Agnès RIZIO lors de cette
mobilisation.

L'UNSA Fonction publique et l'UNSA-Cefi sont attachées aux principes d'une fonction publique statutaire qui permet d'assurer des missions de service public pour l'ensemble de la population sur tout le territoire. Nous attendons maintenant que les engagements de maintien du statut de la FP pris par le Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, Olivier DUSSOPT, soient confirmés par des actes concrets.

L'UNSA souhaite que le Gouvernement améliore la situation de tous les agents publics, titulaires comme contractuels et rappelle son exigence de reconnaissance des agents et de leur travail.

L'UNSA FINANCES ET L'UNSA-CEFI EN ACTION ...

Audience chez M. Gérard Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics

Le vendredi 4 mai une délégation de l'UNSA-Finances a été reçue chez le ministre afin de désamorcer le dialogue social au sein des MEF.

M. Darmanin a confirmé que le Premier Ministre fera des annonces fin juin après un mois de concertation avec les syndicats.

Tout en nous rappelant l'objectif de réduction de 50 000 emplois à la Fonction Publique d'Etat, il maintient la création de 700 emplois à la Douane d'ici 2022 et l'application du PPCR en 2019.

Sur notre demande d'étendre le télétravail à Bercy, il y est plutôt favorable.

Il a également été à l'écoute de nos propositions quant à la qualité de vie au travail pour la population « senior ».



Comité de suivi du 29 mars 2018



Les participants étaient venus nombreux à ce rendez-vous annuel de l'UNSA-Cefi.

Agnès RIZIO, Secrétaire Générale, a ouvert la séance en rappelant les deux grandes périodes qui ont caractérisé l'année 2017 à l'UNSA-Cefi :

Avec Gérard Alligni (jusqu'à l'été) ... puis
L'Après Gérard !

Au final les valeurs du SPAC-UNSA et du SPSCM ont gagné et nous avons ensemble réussi à démontrer à l'administration, aux organisations syndicales et aux agents de l'administration centrale que l'UNSA-Cefi est une nouvelle force syndicale sur laquelle il faudra désormais compter.

Après avoir rappelé nos activités en 2017 en lien avec l'UNSA-Fonction Publique et l'UNSA-Finances, ont été commentées les actions au quotidien de l'UNSA-Cefi, que ce soit au sein du périmètre centrale, mais aussi dans les DREAL, les DIRECCTE, les Ecoles des MINES, l'IMT, le SRE de Nantes, ainsi que dans des structures aussi variées que l'ANFR et L'ARJEL pour ne citer que quelques exemples.

Notre présence dans la majorité des Comités et Commissions nous permet d'avoir une vision globale et d'entretenir le dialogue social de proximité.

Les perspectives de 2018 ont été évoquées en insistant sur la continuité de notre activité de terrain visant à accompagner les agents sur des sujets toujours d'actualité : mobilité, formation, promotion, relations de travail, adaptation au changement, management, qualité de vie au travail, retraite...

Il a été aussi rappelé que l'objectif de cette fin d'année 2018 sera de concrétiser notre union par un large plébiscite au moment des élections professionnelles de fin d'année (du 29 novembre au 6 décembre 2018).

DEFINITION DU SYNDICALISME:
Le fait pour tous les travailleurs - hommes et femmes -
de se regrouper dans le but de défendre leurs intérêts.



... POUR L'UNSA « AU FEMININ » DANS LA FONCTION PUBLIQUE...

Le syndicalisme au féminin

L'égalité entre hommes et femmes reste un défi pour le syndicalisme français. Toutefois le nombre des femmes syndiquées progresse, mais leur représentation dans les instances de direction est loin d'être assurée.

Le travail des femmes était vécu comme une menace concurrentielle par les hommes, jusqu'au début du XXe siècle : Elles étaient ignorées et cantonnées à des travaux ménagers. Les temps ont bien changé et les revendications féminines sont aujourd'hui portées haut et fort par les organisations syndicales qui réclament, notamment, « salaire égal pour travail égal ».

Égalité professionnelle dans la fonction publique : l'UNSA-Cefi attend dorénavant du concret pour les agents

L'UNSA-Cefi s'est fixé comme objectifs prioritaires :

- la **qualité de vie au travail, l'articulation vie professionnelle - vie personnelle**, et toutes les questions liées à la parentalité ;
- les **formations et les sensibilisations à l'égalité** professionnelle ;
- la **prévention et le traitement des situations de violence ou de harcèlement**, l'accompagnement et le conseil aux agents, et le renforcement du dialogue social à tous les niveaux (selon les quatre axes du protocole signé il y a cinq ans, dont l'application est loin d'être finalisée).

Au-delà de ce qui a déjà été accompli nationalement ou localement, l'UNSA-Cefi considère que le temps de la concrétisation des actions en matière d'égalité Femmes -Hommes, en faveur des agents publics, est venu.

L'Unsa-Cefi participe actuellement à la déclinaison d'une charte syndicale UNSA sur l'égalité Femmes/Hommes



... MAIS AUSSI POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI DES JEUNES ET MOINS JEUNES...

Le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF)



Voulu par François Hollande et mis en place par l'actuel Président Emmanuel Macron, le CPF va remplacer le DIF. Un projet d'instruction relative à sa mise en œuvre est en cours au sein des MEF.

Universel et portable, son objectif est de permettre aux fonctionnaires et aux agents contractuels de la fonction publique de préparer et mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle, ce dernier pouvant s'inscrire dans le cadre d'une mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

L'emploi des juniors aux MEF

Outre les concours externes organisés chaque année, pour recruter de nouveaux fonctionnaires qui prennent la relève des anciens partant à la retraite, les MEF, embauchent sans concours depuis 2007 des jeunes de 16 à 25 ans révolus, sans diplôme et sans qualification, les « PACTE * ».

A l'issue d'une formation suivie en alternance, d'un an ou deux ans de contrat, ces jeunes sont titularisés dans les corps et cadres d'emploi de catégorie C.

L'UNSA-Cefi se félicite maintenant de voir ces jeunes ainsi recrutés, réussir l'examen professionnel de catégorie B.



Avis du CESE sur l'emploi des seniors

« On est vieux dans le regard des autres avant de l'être dans le sien » Benoîte Groult.

Dans son avis, adopté le 25 avril 2018, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) émet 17 préconisations en faveur de l'emploi des seniors réparties en 3 axes, tant pour le secteur public que pour le secteur privé :

AXE 1 : Lutter contre les stéréotypes et rendre effectif le principe de non-discrimination à l'égard des seniors ;

AXE 2 : Garantir le maintien des seniors dans l'emploi ;

AXE 3 : Accompagner les transitions professionnelles.

En effet, compte tenu de la progressivité de la réforme des retraites, votée en 2010, l'augmentation de la participation des seniors au marché du travail est appelée à se poursuivre.

L'UNSA-Cefi veillera au suivi des seniors en poste aux MEF dans de bonnes conditions et sans discrimination.



***PACTE =**
Parcours d'accès
aux carrières de la
fonction publique
territoriale, hospita-
lière et d'État



... ET TOUJOURS LA PROXIMITE ...

Rénovation de la politique en faveur des personnes en situation de handicap

Le Gouvernement a lancé une réflexion sur la politique du handicap dans le public et dans le privé. Trois groupes de travail (GT) sur la politique du handicap dans la fonction publique sont organisés en 2018 (4 mai-septembre et octobre) pour :

***FIPHFP =**
Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

- ⇒ Renforcer la mobilisation des employeurs publics sur la politique du handicap ;
- ⇒ Définir et pérenniser l'équilibre financier de la politique du handicap ;
- ⇒ Mobiliser des leviers de politiques et d'actions RH au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Lors du 1er GT du 4 mai, l'UNSA a rappelé ses exigences sur :

- ⇒ Les fonds du FIPHFP* qui doivent servir à améliorer directement la situation des agents en situation de handicap ;
- ⇒ L'obligation d'emplois des travailleurs handicapés (6 % au moins des effectifs) ;
- ⇒ Une réflexion sur le mode de recrutement (contrat/concours) ;
- ⇒ Une politique de labellisation ne doit pas remplacer un dispositif existant ni le dialogue social.

L'UNSA-Cefi suivra ce dossier avec attention, mais note avec satisfaction que les MEF emploient plus de 8 665 agents en situation de handicap, soit un taux d'emploi de 6,03 % de ses effectifs (taux en progression depuis 2015).

Le devenir des agents en DREAL*

***DREAL =**
Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Dans notre MAG n° 6 nous avons évoqué l'inquiétude légitime des agents à statut « centrale » en poste dans les DIRECCTE. Désormais ce sont les agents MEF en poste dans les DREAL qui sont dans le collimateur...

Ils ont reçu une note de gestion qui n'ont fait que renforcer leurs inquiétudes et incertitudes sur leur devenir. En effet, la convention de gestion qui liait les MEF au MTES* a pris fin en 2015 et suscite donc un vide juridique permettant au MTES de prendre des décisions concernant les agents en poste dans les DREAL

Le 7 mai 2018, les Organisations syndicales de l'administration centrale ont été reçues par le Sous-Directeur des Ressources Humaines, aux fins de préciser quelques modalités sur l'impact de cette note de gestion pour les agents des MEF.

Pour être concret, voici ce qu'il en ressort :

Catégorie A : 26 agents sont concernés et auront le choix (droit d'option avant le 1er octobre 2018) soit d'appartenir au MTES et basculer sur la gestion et le régime indemnitaire du MTES ; soit revenir aux MEF dans le cadre d'une mobilité (sans aucune assurance) ;

Catégories B et C : Tant qu'un agent de catégorie C ou B en poste en DREAL ne change pas de grade/corps par examen/concours ou par promotion au choix et/ou d'affectation (donc toujours sur le même poste), son régime indemnitaire MEF ne change pas (l'IMT serait maintenue).

Si l'agent est reçu ou promu dans la catégorie B ou A, il dépendra non plus des MEF s'il reste en poste en DREAL, mais du MTES (régime indemnitaire MTES), sauf s'il trouve lui-même un poste de catégorie B ou A dans un service ou direction des MEF (régime indemnitaire MEF).

Lors du dernier CTM, la Fédération Unsa-Finances a fait une déclaration liminaire adressée à la Secrétaire générale de Bercy ainsi qu'une lettre au Ministre de l'Economie et des Finances, pour appeler notamment les préoccupations sur les orientations de CAP 22 et relayer les interrogations des agents des DIRECCTE, DIECCTE, DREAL ... **Nous attendons leurs réponses...**

Des simulations sur des cas concrets ont été effectuées par le SRH de Bercy et il s'avèrerait que la promotion serait intéressante tant pour l'indiciaire (quelques points) que pour l'indemnitaire. Ce serait le cas pour l'agent en fin de carrière puisqu'il profiterait de l'indiciaire pour son calcul de retraite. En outre un montant forfaitaire serait versé en cas de changement de corps et l'IMT serait conservée. Les syndicats sont vigilants et le SG/RH prend en compte toutes ces considérations avant la signature d'une nouvelle convention de gestion entre les MEF et le MTES. Les situations seront examinées au cas par cas.



***MTES =**
Ministère de la Transition écologique et solidaire

... ET POUR VOTRE CARRIERE... L'UNSA-CEFI TOUJOURS PRESENTE

**Les CAP de promotion 2018
au titre de 2018
ou de 2019* pour les APA et B en A**

Grades	Nombre de promouvables	Nombre de proposés	Nombre de postes
C2 (AAP2)	22	13	5
C3 (AAPI)	156	46	24
SACN	Non communiqué au 14/06/18	Non communiqué au 14/06/2018	15
SACS	526	101	53
SACE	679	89	27
Assistant principal de service social (APSS)	43	5	7
Attaché (B en A)*	Non communiqué au 14/06/18	Non communiqué au 14/06/2018	20
Attaché principal (APA)*	Non communiqué au 14/06/18	Non communiqué au 14/06/18	17
C2 (ATP 2)	19	5	3
C3 (ATP 1)	125	20	19
CSI I	35	5	3
APST 2	163	20	10
APST I	66	10	4
Ingénieur adjoint (IA)	67	12	5
Ingénieur mécanicien électricien (IME) CN	40	7	3



LE SAVIEZ VOUS...???

Au 1^{er} janvier 2022, la totalité des services publics devraient être accessibles en ligne aux usagers, y compris via un téléphone mobile, avec :

- ⇒ « **FRANCEConnectIdentité** » comme unique moyen d'identification à la connexion ;
- ⇒ Et « **FRANCEConnect Plateforme** » comme moyen d'échange sécurisé de données et de services.

Depuis le 01/04/2018, tout nouveau service est accessible par « FranceConnectIdentité ».

Le recours mitigé des agents aux prestations proposées en matière de restauration collective et de logement a été pointé lors du GT du 25/05/2018 sur la valorisation et la modernisation de l'Action Sociale au sein de nos MEF et sur une situation encore plus préoccupante en province.

Même si des moyens ont été mis en œuvre par la Centrale, les Directions et les 3 associations (ALPAF, AGRAF et EPAF), il s'avère que les services déconcentrés n'y ont pas ou peu accès. Des pistes d'améliorations ont été proposées, y associant tous les acteurs et s'inspirant des sites des autres Ministères.

L'UNSA-Finances a d'ailleurs insisté, le 31 mai au cours du GT ministériel sur les associations que soit mis en place un portail centralisateur présentant l'ensemble des prestations sociales, avec l'objectif de répondre à 3 questions :

- ⇒ Quelles sont les prestations proposées ? ;
- ⇒ Qui peut en bénéficier ? ;
- ⇒ Qui contacter pour solliciter le bénéfice des prestations ?

L'UNSA a précisé que le référent logique est le délégué à l'action sociale puisque l'action sociale ne peut se faire sans contact humain.



#88860796

LE PORTAIL M@RH AU SERVICE DES AGENTS

ENSAP	Accès aux bulletins de paie, aux attestations fiscales, aux informations retraites
SIRHIUS	Accès aux données RH : espace agent à consulter librement (historiques des affectations, des positions, de la carrière, des évaluations, date du prochain avancement d'échelon...)
GTA	La Gestion du Temps des Absences : congés, maladie, RTT, formation... va remplacer e-Temptation
EuRHêka (expérimentation de 6 mois)	- Une base de connaissances RH, - Une Foire Aux Questions (FAQ) - Vos questions sur le périmètre paye (délai de réponse 5 jours)
ESTEVE	La Gestion des CREP en mode dématérialisé

Et grâce à l'outil **SYMPA** vous pourrez tous recevoir bientôt des informations de la part des Organisations Syndicales.

La concertation sur la réforme des retraites (6 dates prévues du 18/05 au 06/07/2018) a débuté avec Jean-Paul DELEVOYE, Haut-Commissaire, pour aboutir à une loi-cadre début 2019. L'UNSA participe à ces réunions.

L'Assemblée Générale de la section UNSA SRE (DGFIP / Cefi) se tiendra le 19 Juin prochain. Agnès Rizio et Véronique Leveque-Le Goff y participeront.

Un nouveau tour de piste pour le Forum de la Mobilité du Mardi 26 Juin 2018 de 9H30 à 15H dans le Hall Colbert avec les ateliers thématiques : « réseaux sociaux, améliorer son CV et se présenter efficacement en 5mn ».



* La cotisation syndicale donne droit à une réduction ou un crédit d'impôt de 66%